

La Maison-Dieu, 175, 1988, 111-167

Monique BRULIN

LES ASSEMBLÉES DOMINICALES EN L'ABSENCE DE PRÊTRE SITUATION FRANÇAISE EN 1987

LES RÉSULTATS D'UNE ENQUÊTE NATIONALE

UNE enquête, réalisée en 1977 par le Centre National de Pastorale Liturgique auprès de l'ensemble des responsables diocésains, permettait de dresser un tableau de la situation des assemblées organisées certains dimanches en l'absence du prêtre, en France¹. L'objectif principal de l'enquête était alors de mieux connaître l'ampleur numérique et la répartition géographique de ces assemblées. Un second objectif consistait à en percevoir la genèse dans chaque diocèse ; motifs de leur mise en place ; processus de décision.

1. Voir notre article : « Assemblées dominicales en l'absence de prêtre, situation en France et enjeux pastoraux », *LMD* 130, 1977, 80-113.

Les renseignements obtenus à l'époque, complétés par le travail de nombreuses équipes de prêtres et de laïcs, avaient contribué à la préparation d'un colloque national en 1979, en même temps qu'au développement d'une réflexion concertée et, dans certains cas, à des propositions de formation offertes aux animateurs de ces assemblées.

Des orientations diocésaines apportaient peu à peu un certain nombre de clarifications, reprises et précisées en 1982 par un dossier de la Commission épiscopale de liturgie².

Au moment où la Congrégation pour le Culte divin rend public un « Directoire pour les célébrations dominicales en l'absence de prêtre », signé à Rome le 2 juin 1988 et adressé à l'ensemble de l'Église, il est d'un grand intérêt de pouvoir mesurer en France l'évolution de ce phénomène depuis dix ans : s'est-il considérablement amplifié ? Peut-on déceler certains déplacements de tendance dans l'évolution de ses composantes ?

Une connaissance plus précise des éléments qui caractérisent cette situation devrait soutenir la vigilance pastorale qui demeure nécessaire, tant pour le discernement constant à exercer que pour le soutien des communautés concernées.

Avant de présenter les résultats de cette enquête, nous voudrions exprimer ici nos vifs remerciements à toutes les personnes et, en particulier, aux responsables diocésains de pastorale liturgique et sacramentelle, qui ont contribué à la collecte de ces renseignements, ajoutant ce travail à des tâches pastorales déjà fort nombreuses.

I. BRÈVE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

Le questionnaire envoyé à la fin de l'année 1986 à chaque responsable diocésain comportait un ensemble de

2. Dossier de la CELPS : « Assemblées dominicales en l'absence de prêtre, questions actuelles et éléments de réflexion », Paris, 15 sept. 1982 (4 avenue Vavin, 75006 Paris).

fiches à remplir correspondant à l'éventail des situations mises en évidence lors de la précédente enquête.

Tout d'abord, une fiche décrivait le phénomène au niveau diocésain : nombre d'assemblées organisées de manière régulière ou occasionnelle, expériences interrompues, orientations proposées, réflexion et formation mises en place.

De même qu'en 1977, deux types de situations étaient distinguées :

1. **Les assemblées « régulières »** : on pourrait dire habituelles, avec une fréquence prévue à l'avance (même si ce n'est qu'une à trois fois dans l'année).

2. **Les assemblées « occasionnelles »** : on pourrait dire exceptionnelles, car il n'est pas prévu qu'elles se reproduisent forcément. C'est une occasion qui, ponctuellement, entraîne la décision (comme, par exemple, la maladie du prêtre, un accident, un remplaçant qui fait défaut pour les vacances, etc.).

Pour chaque lieu où se trouvaient organisées à fréquence régulière des assemblées dominicales en l'absence de prêtre, il était demandé d'établir, si possible, une fiche comportant trente-deux rubriques, elles-mêmes subdivisées. Ces rubriques devaient permettre de relever un certain nombre de traits concernant la fréquence et la taille des assemblées, leur animation, les rôles exercés, les difficultés rencontrées, la formation éventuellement souhaitée.

Une autre distinction visait à regrouper les renseignements selon deux catégories de situations :

1. **Des assemblées appartenant à un « dispositif multiple »** : il s'agit d'un ensemble de paroisses organisées entre elles (groupement, secteur) avec une rotation prévue pour les célébrations sans eucharistie et pour les messes, entre plusieurs lieux de culte. Le ou les prêtres qui desservent ces lieux assurent un certain nombre de messes chaque dimanche (et samedi soir), en changeant de lieu d'un dimanche à l'autre. Les équipes de laïcs qui animent les assemblées ne changent pas en principe de lieu (sauf

à certaines occasions comme une messe célébrée pour tout un secteur).

2. **Des assemblées de type « isolé »** : il s'agit d'une paroisse ou d'un lieu de culte où des assemblées en l'absence de prêtre sont organisées sans qu'il y ait de rotation ou concertation prévue avec d'autres lieux.

Cette distinction n'a pas toujours été bien comprise, à en juger par les réponses qui, le plus souvent, ont classé comme « dispositif multiple » l'ensemble des paroisses d'un secteur. Pour chacun de ces dispositifs, un tableau récapitulatif permettait d'en décrire le fonctionnement détaillé. Ceci instruit en particulier sur la complexité et la diversité des modalités d'organisation.

Au total, cette enquête offre une quantité d'informations bien plus grande que la précédente et permet la comparaison d'un certain nombre de résultats entre 1977 et 1987.

Remarque de vocabulaire

Afin de prévenir certaines réactions d'incompréhension vis-à-vis des termes utilisés pour qualifier le phénomène observé, voici quelques explications. A l'appellation « sans prêtre » utilisée dans les débuts, on a préféré « en l'absence de prêtre » qui évoque objectivement un rassemblement dominical auquel le prêtre n'a pu prendre part.

Beaucoup ont pu regretter le caractère négatif de la formule et l'on peut déplorer qu'un grand nombre se contentent d'utiliser le sigle ADAP qui se trouve employé par commodité pour exposer les résultats d'une enquête, par exemple en certains tableaux.

Quelques-uns choisissent : « assemblées dominicales animées par des laïcs », mais dans l'eucharistie aussi des laïcs ont part à l'animation et le sigle « ADAL » n'est pas plus heureux que le précédent. D'autres suggèrent « en l'attente de prêtre », ce qui prend un caractère plus idéologique et ne traduit pas davantage le dynamisme

réel qui porte les chrétiens à se rassembler le dimanche, précisément sans attendre, mais parce qu'il y a urgence à célébrer la résurrection du Seigneur.

Un usage assez courant est celui du mot « célébration » pour distinguer cette pratique de la messe, ou encore, « assemblée de prière ». Il reste qu'aucun terme ne pourra sans doute satisfaire, s'agissant d'une situation qui reste prioritairement orientée vers l'Eucharistie. Certes, une assemblée locale peut se réunir en l'absence de prêtre et elle demeure signe d'une Église au sein de laquelle le ministère ordonné à une signification essentielle. Mais, s'il y a une attente c'est de manière privilégiée et théologiquement d'abord celle de l'Eucharistie.

II. DESCRIPTION D'ENSEMBLE

Pour la France métropolitaine, parmi les 93 diocèses consultés, ceux qui ont des assemblées dominicales en l'absence de prêtre, ont pratiquement tous répondu sauf Ajaccio. Troyes et Viviers ont répondu sans donner de chiffres détaillés. Les diocèses d'outre-mer n'ont pas envoyé de réponse.

Le chiffre des assemblées de type « occasionnel » n'est pas donné pour une quinzaine de diocèses.

Pour la France entière, 78 diocèses sur 93 ont des assemblées dominicales organisées de manière régulière en l'absence de prêtre³.

3. Une remarque s'impose au préalable concernant la difficulté de compter très exactement le nombre de lieux où se déroulent des assemblées dominicales en l'absence de prêtre avec une fréquence régulière. En effet, trois cas de figure se présentent :

1. Assemblée toujours au même lieu, correspondant à une seule commune : comptée pour une unité ADAP.
2. Assemblée toujours au même lieu, regroupant les chrétiens de plusieurs communes : comptée pour une unité ADAP.
3. Assemblée dominicale en l'absence de prêtre changeant de lieu à partir d'une rotation organisée entre plusieurs communes ou groupements de communes : on compte autant d'unités ADAP que de

Parmi ceux-ci, Le Puy et Rennes n'en avaient pas du tout en 1977. D'autres n'en avaient qu'occasionnellement tels : Agen, Annecy, Bayonne, Fréjus-Toulon, Langres, Pontoise, Quimper, Rodez, Strasbourg, Tulle, Versailles et, peut-être, St Etienne.

Parmi les diocèses qui, actuellement, ne semblent pas avoir d'assemblées de ce type, certains comme Créteil, Marseille, Mende, Nice, St Dié, en avaient mentionné une ou deux, plutôt occasionnellement, en 1977.

Le diocèse d'Avignon correspond à une situation un peu exceptionnelle passant d'une dizaine de lieux d'assemblées organisées de manière habituelle en 1977 à trois lieux où les assemblées sont « occasionnelles » en 1987. Il semble que certaines des expériences entreprises ne correspondaient pas vraiment à une situation de pénurie de prêtres ; pour d'autres, il s'agissait de villages à faible population ne permettant guère de réunir plus de six à sept personnes le dimanche.

Globalement, nous pouvons ainsi dénombrer en France 2 103 lieux d'assemblées régulières, auxquels s'ajoutent plus de 650 lieux où ces assemblées sont organisées occasionnellement. Soit au total 2 754 lieux, ce chiffre étant sous-évalué, comme nous l'avons fait remarquer.

Pour 1 607 réponses qui donnent le détail des situations, on peut compter 381 lieux apparaissant comme « isolés » (23,7 %) et 1 226 lieux organisés en « dispositifs multiples » (76,3 %). La plus grande partie des cas correspond à une organisation pastorale prévue au niveau de tout un secteur.

Sur dix ans, on peut donc dénombrer 1 358 lieux de plus où sont mises en place des assemblées dominicales en l'absence de prêtre de manière régulière. C'est-à-dire un chiffre presque multiplié par trois entre 1977 et 1987.

communes ayant par alternance une assemblée de ce type sur son territoire.

En fait, il n'y a pas toujours été possible de discerner si certaines communes se regroupaient ou non pour la célébration. Nous avons opté pour ce qui paraissait le plus plausible d'après les réponses. Le nombre total des lieux recensés est sans doute sous-estimé.

Tableau 1

SITUATION COMPAREE DES DIOCESES AYANT DES ASSEMBLÉES DOMINICALES EN L'ABSENCE DE PRÊTRE EN 1977 ET 1987		
Diocèses	1987	1977
n'ayant jamais d'ADAP	9 Créteil Marseille Mende Nanterre Nantes Nice Paris St Denis St Dié	9 Aire et Dax Le Puy Lille Nanterre Nantes Paris Rennes St Denis Vannes
ayant ADAP occasionnellement seulement	6 Aire et Dax Avignon Lille Luçon Reims Vannes	16 Agen Annecy Bayonne Fréjus Langres Marseille Mende Nice Pontoise Quimper Reims Rodez St Etienne Strasbourg Tulle Versailles
ayant ADAP régulières (*) dont	78 sur 93	67 sur 92 (Belfort créé depuis)
• en paroisses isolées uniquement	10	18
• en dispositifs multiples uniquement	9	11
• avec paroisses isolées et dispositifs multiples	40	36
(*) En 1977, 2 diocèses ne précisait pas la modalité de fonctionnement ; en 1987, 19 diocèses ne donnent pas une distribution assez claire entre ces modalités.		

[Pour les taux d'accroissement par région, voir ci-dessous, pp. 121-122.]

Si globalement, le nombre des assemblées dominicales en l'absence de prêtre s'est multiplié, deux nuances sont à apporter à cette tendance générale.

D'une part certaines expériences ont été interrompues : 210 cas sont ainsi signalés, répartis dans toutes les régions.

Centre	19	Ile-de-France	9	Ouest	50
Centre-Est	40	Midi	37	Provence	13
Est	56	Nord	21	Sud-Ouest	15

Parmi les motifs évoqués, nous pouvons noter :

— Une réorganisation pastorale de divers secteurs paroissiaux.

— Le retour ou le changement d'un prêtre.

— Le départ d'un prêtre, qui peut entraîner un regroupement de paroisses et la suppression d'un ou deux lieux de culte.

— Le trop petit nombre des animateurs qui entraîne leur fatigue par manque de renouvellement.

— Parfois, une personne mal acceptée, parce que trop directive, ou encore, ayant des orientations peu appréciées des participants.

— La dispersion des membres de l'équipe animatrice : jeunes quittant la région pour leurs études, pour leur profession, ou encore pour leur mariage ; décès d'une animatrice principale, etc.

— En certains cas, l'incompréhension des participants, qui veulent une messe.

— Des assemblées de trop petites tailles, de population trop âgée, ou, au contraire, comportant trop d'enfants.

— Une expérience trop isolée dans un secteur conduit au découragement.

Certains constatent que, malgré l'interruption de ces assemblées, alors que des prêtres ont pu se rendre disponibles, il en demeure des effets positifs, comme la création de plusieurs équipes liturgiques.

Un autre constat vient nuancer la tendance : certaines assemblées ont une fréquence faible. On peut en effet noter par rapport à 1977, qu'une plus grande part ne se réunissent ainsi qu'une à trois fois par an : 13,9 % des assemblées régulières, en particulier dans les périodes de vacances, qui peuvent apparaître comme un temps plus favorable pour préparer une situation dont on sait qu'elle risque de devenir plus fréquente. Certains diocèses où le nombre des ADAP créées depuis dix ans est assez élevé ont une assez forte proportion de ce type, par exemple, Rennes (74 %), Châlons (64 %), Belfort (50 %), Rouen (37 %), Besançon (24 %).

III. COMPARAISON PAR RÉGION APOSTOLIQUE

Quant au nombre absolu d'assemblées dominicales en l'absence de prêtre organisées régulièrement, la région Nord vient au premier rang, suivie par la région Ouest et le Centre-Est, puis la région Midi (tableau 2 et graphique 1).

Si l'on pondère ces données par le nombre de diocèses de chaque région on obtient l'ordre suivant : Nord, Centre, Centre-Est et Ouest (tableau 3, [2]).

Les chiffres de ce tableau sont fictifs mais permettent de relativiser la tendance régionale par l'étendue de la région. Cela joue en particulier pour la région Ouest, dont trois diocèses n'en ont pas habituellement, la région Ile-de-France dont la moitié des diocèses ne sont pas concernés, et un peu la région Midi dont 4 diocèses ont un nombre très faible d'assemblées (Auch, Cahors, Pamiers, Mende n'en a pas).

Une autre moyenne, établie seulement à partir des diocèses qui, dans chaque région, ont des ADAP régulières, fait passer l'Ouest au deuxième rang et l'Ile-de-France précède Sud-Ouest et Provence (cf. tableau 3).

Graphique [1]

NOMBRE D'ASSEMBLÉES DOMINICALES
EN L'ABSENCE DE PRÊTRE
EN FRANCE EN 1977 ET 1987
PAR RÉGIONS APOSTOLIQUES

Nb d'assemblées
dom. en l'absence
de prêtre

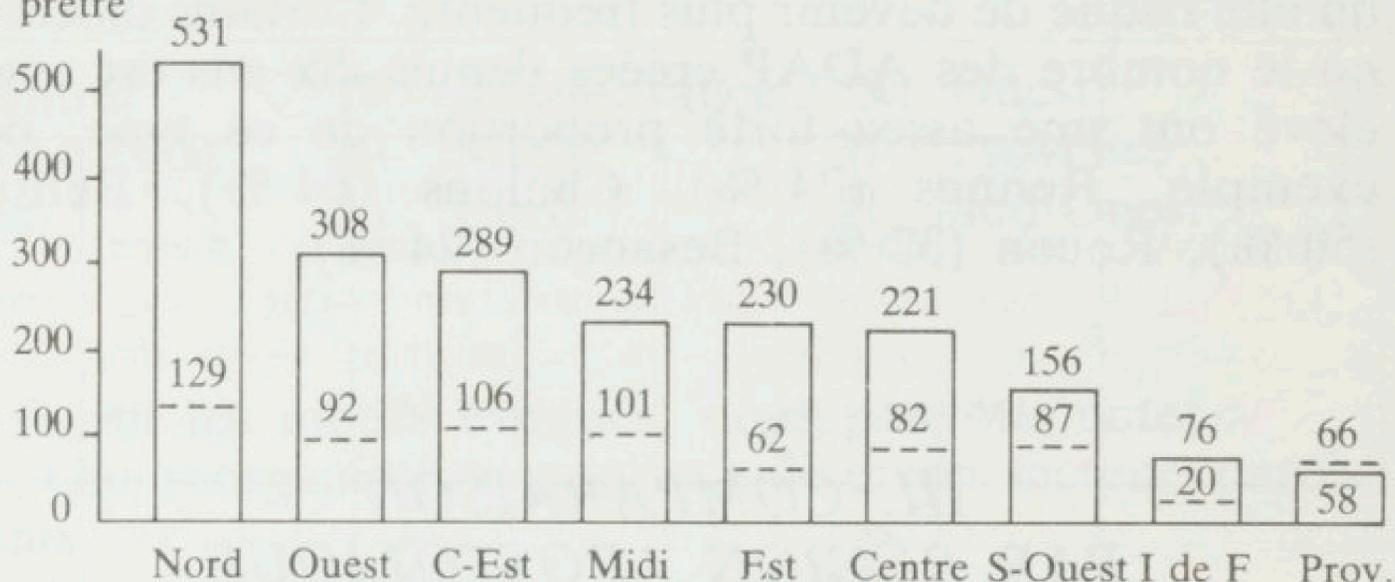


Tableau 2

IMPORTANCE DU PHÉNOMÈNE PAR RÉGION APOSTOLIQUE

RÉGIONS	Assemblées régulières				Assemblées occasionnelles				TOTAL			
	1987		1977		1987		1977		1987		1977	
	Nb de lieux	rang	Nb de lieux	rang	Nb de lieux	rang	Nb de lieux	rang	Nb de lieux	rang	Nb de lieux	rang
Nord	531	1	129	1	87	5	81	1	618	1	210	1
Ouest	308	2	92	4	140	1	38	4	448	2	130	4
Centre-Est	289	3	106	2	120	2	59	3	409	3	165	3
Midi	234	4	101	3	33	7	73	2	267	6	174	2
Est	230	5	62	8	51	6	38	4	281	5	100	7
Centre	221	6	82	6	96	3	37	7	317	4	119	6
Sud-Ouest	156	7	87	5	91	4	34	6	247	7	121	5
Ile de France	76	8	20	9	6	9	9	9	82	9	29	9
Provence	58	9	66	7	27	8	22	8	85	8	88	8
TOTAL	2 103		745		651		391		2 754		1 136	

Tableau 3

CLASSEMENT DES RÉGIONS SUIVANT
LE NOMBRE MOYEN D'ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES
PAR DIOCÈSES

1. qui ont des ADAP régulières dans la région
2. qui composent la région avec ou sans ADAP

REGIONS	1987 ①			nb de dioc. au total	1987 ②		1977 ②	
	nb de dioc. ayant des ADAP	nb d'assem. en moyenne par dioc.	rang		nb d'assem. en moyenne par dioc.	rang	nb d'assem. en moyenne par dioc.	rang
NORD	11	46,5	1	13	39,4	1	9,9	2
OUEST	9	34,2	2	12	25,7	4	7,7	6
CENTRE	8	27,6	3	8	27,6	2	10,3	1
CENTRE-EST	11	26,2	4	11	26,3	3	9,6	3
EST	8	25,5	5	9	25,6	5	6,9	7
MIDI	11	21,2	6	12	19,5	6	8,5	5
ILE DE FRANCE	4	19	7	8	3,8	9	2,5	9
SUD-OUEST	9	17,3	8	10	15,6	7	8,7	4
PROVENCE	7	8,3	9	10	5,8	8	6,6	8

Sur dix ans, *le taux d'accroissement* du nombre d'assemblées régulièrement organisées se situe entre + 79 % pour le Sud-Ouest et de + 297 % pour le Nord. Ce qui donne pour l'ensemble des régions par ordre décroissant :

Nord	+ 297 %	soit, multiplié par	3,97 %
Ile-de-France	+ 280 %		3,80 %
Est	+ 270 %		3,70 %
Ouest	+ 235 %		3,35 %
Centre-Est	+ 173 %		2,73 %
Centre	+ 169 %		2,69 %

Midi	+ 132 %	soit, multiplié par	2,32 %
Sud-Ouest	+ 79 %		1,79 %
Provence ⁴	- 12 %		

IV. IMPORTANCE DU PHÉNOMÈNE SUIVANT LES DIOCÈSES

Si nous classons les diocèses suivant le nombre décroissant des lieux ayant des assemblées régulières, nous obtenons le tableau 4 regroupant les données selon neuf classes.

(Pour le détail des diocèses voir le tableau 14, en annexe, p. 166.)

Les diocèses qui ont le plus d'assemblées de ce type sont : Rouen (150 lieux), Arras (149), Carcassonne (94), Coutances (69), Poitiers (60), Besançon (54), Laval (53), Meaux (52), Bourges, Moulins et Le Mans (50).

Pour la France entière se reporter à la carte page 165. En ajoutant les assemblées occasionnelles, nous obtenons un maximum de 187 lieux pour le diocèse de Rouen, suivi d'Arras (150), Carcassonne (101), Le Mans (80 à 100). Étant donné les lacunes constatées dans les réponses concernant le chiffre des assemblées de type occasionnel, nous n'en proposons pas de classement.

V. VARIABLES EXPLICATIVES

Parmi les variables qui peuvent expliquer la plus ou moins grande extension du phénomène suivant les régions et les diocèses, interviennent : la répartition de la population dans les communes de moins de 10 000 habitants, le nombre de paroisses ou de lieux de culte situés dans ces communes, leur plus ou moins grande dispersion

4. Il n'est pas certain qu'en fait le nombre des assemblées ait diminué, pour l'ensemble de la région Provence. Certaines données, qui éventuellement compenseraient l'évolution du diocèse d'Avignon, nous manquent dans les réponses.

Tableau 4

RÉPARTITION DES DIOCÈSES SUIVANT LE NOMBRE DE LIEUX OU SONT ORGANISÉES DES ADAP DE MANIÈRE RÉGULIÈRE EN 1987	
Nombre de lieux	Nombre de diocèses
0 [ni régulières ni occasionnelles]	... 9
0 [occasionnelles uniquement]	... 6
1 à 10 22
11 à 20 18
21 à 30 12
31 à 40 9
41 à 50 9
51 à 90 5
91 à 150 3
	93

géographique, le nombre de prêtres rapporté au nombre d'habitants, le nombre de prêtres ou religieux ayant un ministère en paroisse.

A cela s'ajoutent des facteurs liés à la géographie des secteurs, par exemple, régions montagneuses où la circulation s'avère plus difficile en certaines saisons, régions touristiques caractérisées par un afflux de population en période de vacances ; ou encore, des facteurs liés à l'histoire qui ont favorisé des habitudes de regroupement ou, au contraire, ont maintenu les populations dans un certain isolement, voire, un repli pour affirmer l'identité locale.

D'autres facteurs non quantifiables, ou encore plus difficiles à observer avec précision, correspondent à la volonté d'un certain nombre de prêtres de susciter chez les chrétiens une meilleure conscience de leurs respon-

sabilités de baptisés, ou de cultiver un sens de la coresponsabilité déjà à l'œuvre depuis plusieurs années.

Rappelons, parmi les motifs évoqués lors de la précédente enquête et confirmés au fil des années : le désir de maintenir une communauté locale vivante, le souci de ne pas priver les personnes âgées, ni les enfants d'un rassemblement facilement accessible ou suffisamment adapté à la population, la volonté des prêtres de ne pas se laisser absorber complètement par des tâches cultuelles.

Dans la plupart des cas, soit 86 % des réponses qui le précisent, l'expérience a commencé sous la pression des circonstances, c'est-à-dire, lors du déplacement ou du départ d'un prêtre, à l'occasion du décès ou de la maladie du curé, ou encore parce que le prêtre chargé pastoralement d'une paroisse devait accompagner encore d'autres communautés.

Dans 14 % des situations, la décision a pu être préparée d'avantage, dans le cadre d'un projet de réorganisation.

Dans l'ensemble, un effort de préparation a été fait dans 68,5 % des cas. On peut le constater surtout dans l'Ouest et en Ile-de-France. Mais, presque un tiers des assemblées ont démarré sans grande préparation.

L'initiative⁵ provient essentiellement du curé ou du prêtre responsable du secteur paroissial. Sur un échantillon de 538 réponses qui détaillent cette donnée, on peut noter que dans 25 % des cas, l'initiative vient des laïcs, dont quelques religieuses. Parfois, elle peut venir conjointement du prêtre et des laïcs (15 %). Sont également mentionnés, mais assez peu fréquemment (3 %) le vicaire général, ou vicaire épiscopal, l'évêque lui-même, ou encore, un conseil pastoral, paroissial, ou de secteur (5 %). Enfin, notons quelques mentions plus particulières comme le maire d'une commune, ou la commission de liturgie.

Pour les réponses précisant si les laïcs ont été consultés pour la décision, on observe qu'ils l'ont été explicitement

5. Nous entendons par ce mot le fait d'être les premiers à demander ou proposer cette solution. Ceux qui ont l'initiative ne sont pas forcément ceux qui ont le pouvoir de décision.

dans 40 % des cas (sur 1 835 réponses), avec un taux plus élevé, semble-t-il, dans les régions Ouest, Est, Ile-de-France et Centre. Cette consultation s'est opérée le plus souvent auprès de l'ensemble des pratiquants, ou encore des chrétiens en responsabilité. Sont cités notamment les équipes liturgiques, les catéchistes, le conseil pastoral ou paroissial, la chorale. Quelques mentions plus particulières sont faites des mouvements (CMR et ACGF), groupes de prière, membre du secours catholique, animateur de chant, organiste, assistante paroissiale, voire, maire ou conseiller municipal.

VI. INFLUENCE DE LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES POPULATIONS

Le phénomène que nous observons se situe à de très rares exceptions près dans les communes de moins de 10 000 habitants.

En comparant à la situation de 1977, il semble qu'un déplacement se soit effectué dans la direction de communes et de paroisses de plus grande taille.

Ainsi, sur un échantillon de 32 diocèses, on pouvait observer la répartition suivante des communes concernées :

Pour la France entière, le nombre des communes concernées par des assemblées « régulières » représente 5,8 % des communes de moins de 10 000 habitants. En 1977, seulement 2 % (3 % si l'on compte aussi les assemblées de type occasionnel).

Le taux le plus fort est celui de la région Nord (8 %), suivi par le Centre (7,5 %) et l'Ouest (1,9 %) et le Sud-Ouest (3,7 %).

Sachant que les communes de 100 à 499 habitants représentent plus de la moitié (50,8 %) des communes de moins de 10 000 habitants, il n'est pas surprenant de trouver dans cette tranche plus de 48 % des lieux d'assemblées dominicales en l'absence de prêtre. Ceci est accentué pour les régions Provence (57,8 % des ADAP

de cette région sont dans la tranche 100 à moins de 500 h.), Est (54,7 %) et Nord (52,8 %), (cf. tableau 5).

Quant aux communes de très petite taille, elles sont concernées par des ADAP régulières davantage dans l'Est (23,6 % sont sur des communes moins de 100 habitants) et dans le Midi (10,6 %). Ce sont en effet les deux régions qui ont la plus forte proportion de communes de moins de 100 habitants (19,5 % et 20,2 %). Par contre, ce n'est pas le cas de la Provence qui pourtant a 17,8 % de ses communes dans cette tranche et seulement 2,6 de ses ADAP.

Est et Midi ont également la plus faible part d'assemblées dans les communes de plus de 1 000 habitants.

	< 100 hab.	100 à 499	500 à 999	≥ 1 000
en 1977	5,7 %	52,7 %	25,9 %	15,7 %

Sur les 78 diocèses concernés et pour 2 040 réponses :

en 1987	6,3 %	48,1 %	24,7 %	20,9 %
---------	-------	--------	--------	--------

Le tableau 5 est intéressant du point de vue des tranches extrêmes ; on peut regrouper les données en deux classes de communes suivant qu'elles sont inférieures ou supérieures à 500 habitants. La répartition obtenue (tableau 6) permet de caractériser deux sous-ensembles de régions :

- 1° Régions dont plus de la moitié des assemblées étudiées sont sur des communes de moins de 500 h. : Est — Provence — Midi — Nord.
- 2° Régions dont plus de la moitié des assemblées étudiées sont sur des communes de plus de 500 h. : Ile-de-France — Sud-Ouest — Centre — Ouest — Centre-Est.

Dans la deuxième catégorie, apparaissent notamment les régions qui ont une grande concentration urbaine comme l'Ile-de-France, ou encore, l'Ouest et le Centre-Est avec un assez grand nombre de communes de plus de 1 000 habitants. Pour prendre un exemple dans le

Tableau 5

POURCENTAGE DES COMMUNES
COMPORTANT UN LIEU D'ASSEMBLÉE DOMINICALE
EN L'ABSENCE DE PRÊTRE
DANS LES DIVERSES TRANCHES DE POPULATION
ET PAR RÉGION APOSTOLIQUE

RÉGION	Pourcentage des lieux où se trouvent des ADAP (%)			
	Communes < 100 hab.	Communes de 100 à 499	Communes de 500 à 999	Communes ≥ 1 000
Centre	1,4	43	33,8	21,8
Centre Est	0,09	46,5	29,1	23,5
Est	23,6	54,7	12,3	9,4
Ile de France	0	21,5	35,4	43,1
Midi	10,6	48,2	25	16,2
Nord	4,3	52,8	21	21,9
Ouest	1	43,7	29,9	25,4
Provence	2,6	57,9	15,8	23,7
Sud-Ouest	0	43	31,7	25,3
France entière	6,3	48,1	24,7	20,9

Sources : Enquête CNPL (1987) et Recensement de la Population (1982). Voir en annexe la répartition des communes de France par Région et tranches de population (tableau 15).

Sud-Ouest qui illustre assez bien la diversité de localisation des assemblées dominicales en l'absence de prêtre, voici quelques précisions données par le diocèse de Bordeaux :

« Les ADAP sont d'abord localisées dans les secteurs ruraux et principalement les secteurs les plus éloignés de l'agglomération bordelaise, aux limites du diocèse : le Blayais, les secteurs de Castillon et de Ste Foy-la-Grande, le Sud-Réolais, les

Tableau 6

TAILLE DES COMMUNES COMPORTANT DES ADAP

Région	< 500 h.	≥ 500 < 10 000
Centre	44,4 %	55,6 %
Centre-Est	46,6 %	52,6 %
Est	78,3 %	21,7 %
Ile de France	21,5 %	78,5 %
Midi	58,8 %	41,2 %
Nord	57,1 %	42,9 %
Ouest	44,7 %	55,3 %
Provence	60,5 %	39,5 %
Sud-Ouest	43 %	57 %
France entière	54,4 %	45,6 %

Landes girondines, le Nord du Médoc, avec des paroisses de 100 à 1 000 habitants regroupant des petites assemblées dominicales de 15 à 60 participants.

Des secteurs où le nombre de prêtres ne cesse de diminuer, mais aussi, de façon variable, des secteurs où la densité de population et les emplois diminuent.

Ensuite, des secteurs anciennement ruraux et en pleine mutation actuellement, ceux en particulier de la zone pastorale de la Périphérie, avec des paroisses de 2 000 à 3 000 habitants, regroupant des assemblées de 40 à 120 participants. »

On voit donc que le phénomène peut naître en raison de facteurs tout à fait opposés, comme un appauvrissement des ressources de population, ou, au contraire, un afflux de population nouvelle lié aux transformations économiques de certains secteurs. Dans le premier cas, la diminution du nombre de prêtres donne lieu à privilégier certains bourgs où la vitalité est plus grande, en visitant moins fréquemment des villages qui se dépeuplent.

Dans le second cas, la charge pastorale des prêtres augmente en raison de l'afflux de population active.

Quelles paroisses choisir pour mettre en place des assemblées dominicales sans eucharistie ?

Comme le remarquent les auteurs d'un rapport réalisé pour le diocèse de Nantes ⁶, « rien n'est simple et il faut tenir ensemble des réalités parfois contradictoires ». ... Il s'agit d'analyser les relations humaines et religieuses entre les chrétiens des diverses paroisses, d'observer le lien entre le Bourg-centre et les communes périphériques, d'apprécier éventuellement l'influence sur le secteur de la proximité de la ville voisine, etc.

Deux risques sont à éviter :

« — Vouloir à tout prix maintenir quelque chose dans toutes les petites paroisses. Certaines ne sont-elles pas au-dessous d'un seuil souhaitable ? Dans les cas douteux, il convient de vérifier si nous avons bien affaire encore à une "communauté" locale ⁷.

— Mais, d'autre part, il faut être vigilant sur les risques que peuvent comporter pour les petites paroisses le rattachement pur et simple à une paroisse plus importante et la situation de dépendance qui en résulterait. Même si les prêtres se regroupent dans quelques « centres », les communautés chrétiennes ont sans doute leur propre identité à préserver ⁸. »

On ne peut, en effet, comparer exactement la situation des groupes chrétiens avec celle des regroupements de population locaux. Les habitants des petites communes se déplaceront par nécessité, pour acquérir les biens de

6. « La célébration du jour du Seigneur. Quand les prêtres se font plus rares » (novembre 1984).

7. En Loire-Atlantique, 7 communes ont moins de 500 habitants et 46 communes de 500 à 999 habitants. Mais plusieurs petites agglomérations sont sans église et ne sont pas paroisse.

8. *Ibidem*.

consommation courante ou pour les services administratifs et sociaux. Mais de l'Église, ils attendent précisément un peu autre chose... Et souvent, c'est à l'épreuve d'une situation qui les entraîne à prendre de nouvelles responsabilités, qu'ils découvrent combien le baptême ne donne pas seulement vocation à être des consommateurs de biens religieux. C'est, dans un certain nombre de cas, après avoir pris conscience de cela, qu'ils trouvent des solutions intermédiaires permettant de faire vivre et manifester une église locale, tout en organisant une participation plus grande à la vie d'un secteur et des occasions plus fréquentes de se joindre à d'autres assemblées pour célébrer le dimanche ou certaines grandes fêtes.

Des dimanches sans assemblée

Il existe des lieux où l'assemblée des chrétiens ne se réunit pas tous les dimanches, que ce soit pour une messe, ou une célébration sans eucharistie. Nous avons pu en dénombrer 460, soit 22 % des lieux qui ont des assemblées en l'absence de prêtre. Dans l'intervalle, les chrétiens sont invités à se regrouper ailleurs pour la messe.

Dans les secteurs où sont organisées des assemblées suivant un planning qui permet une rotation entre les célébrations sans eucharistie et les messes, avec parfois des regroupements de plusieurs communes, on peut remarquer qu'en certains lieux de culte la messe n'est jamais célébrée le dimanche. Nous en avons dénombré 112 ; mais ce chiffre qui représenterait 5 % des lieux ayant des ADAP régulières ne nous paraît, pas plus que le précédent, décrire très exactement cette situation. Des messes sont alors célébrées pour tout un secteur, soit de manière assez régulière, une fois par mois ou par trimestre, soit à l'occasion de grandes fêtes : Pâques, Noël, Toussaint, Rameaux, Jeudi-Saint, 15 août, pèlerinage local ; ou encore : confirmation, sacrement des malades, kermesse.

*VII. ÉVOLUTION
DE LA CHARGE PASTORALE
DU CLERGÉ EN FRANCE*

Avec des effectifs annuels de plus en plus déficitaires et âgés, la situation démographique du clergé français n'est guère brillante. En 1965, quatre prêtres sur dix avaient moins de 44 ans. En 1985, il n'y en a plus qu'un sur dix, la moyenne d'âge se situant entre 63 et 64 ans.

Sur huit ans, entre 1977 et 1985, le nombre des prêtres diocésains a diminué de 4 753 soit 14,2 %. Dans le même temps, on compte 992 ordinations. Leur chiffre qui avait légèrement augmenté dans les années 1978-1979, reste autour de 104 depuis les cinq dernières années [94 en 1986 et 106 en 1987].

Sur la même période le nombre des diacres passe de 50 en 1977 à 289 en 1985.

Suivant les prévisions établies à partir de la pyramide des âges du clergé, des chiffres d'entrées dans les cycles

Tableau 7

ÉVOLUTION ANNUELLE
DU NOMBRE DE PRÊTRES DIOCÉSAINS EN FRANCE

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Prêtres diocésains									
nb absolu	33448	32475	31805	31481	30387	30140	29421	28831	28695
évolution		-2,9 %	-2 %	-1 %	-3,5 %	-0,8 %	-2,4 %	-2 %	-0,5 %
Prêtres et religieux									
nb absolu	41461	40300	39928	38876	38449	38362	37550	36781	---
évolution		-2,8 %	-0,9 %	-2,6 %	-1 %	-0,2 %	-2 %	-2 %	---

Source : *Annuaire statistique de l'Eglise*

Tableau 8

CHIFFRE DES ORDINATIONS EN FRANCE

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Prêtres	99	118	125	111	111	106	95	111	116
Diacres		19	15	16	28	35	36	50	40

de formation et de celui des ordinations, on aurait, suivant deux hypothèses : a) hypothèse haute de 200 ordinations par an, 21 000 prêtres en 1995 et b) hypothèse basse de 100 ordinations par an : 20 000 prêtres en 1995. Soit une diminution d'encre quelques 8 600 prêtres depuis 1985, c'est-à-dire — 30 % de l'effectif global de cette même année. L'estimation prolongée jusqu'en l'an 2000 donne une fourchette de 15 300 à 16 700 prêtres⁹. C'est dire, que la situation reste préoccupante. Mais les perspectives que les chiffres imposent objectivement ne semblent pas encore avoir pénétré la conscience de l'ensemble des chrétiens, même si l'on peut évidemment se réjouir de la part qu'un grand nombre ont accepté de prendre dans les divers secteurs de la mission de l'Église.

Le nombre des assemblées créées annuellement

Pour essayer d'apprécier l'influence de la diminution du nombre de prêtres sur les décisions concernant les assemblées que nous étudions, on peut tout d'abord faire une remarque globale en observant annuellement le nombre d'assemblées dominicales en l'absence de prêtre mises en place dans l'ensemble des diocèses (pour 1 463 réponses précises à ce sujet. Tableau 9 et graphique 2).

9. Cet essai de prospective provient d'un travail commandé par le Centre des Vocations à Mgr Motte, Julien Potel et M. Norvez : *Église en France, horizon 2000*, paru en mars 1979.

Sans doute la diminution du nombre de prêtres diocésains (- 9 % sur la période 1977-1981) est-elle un facteur important, surtout dans les deux années qui précèdent cette période d'accélération du phénomène observé (- 4,5 %). Il serait intéressant de comparer l'évolution des régions et des diocèses de ce point de vue, mais nous manquons de statistiques détaillées concernant l'évolution du nombre des prêtres.

Tableau 9

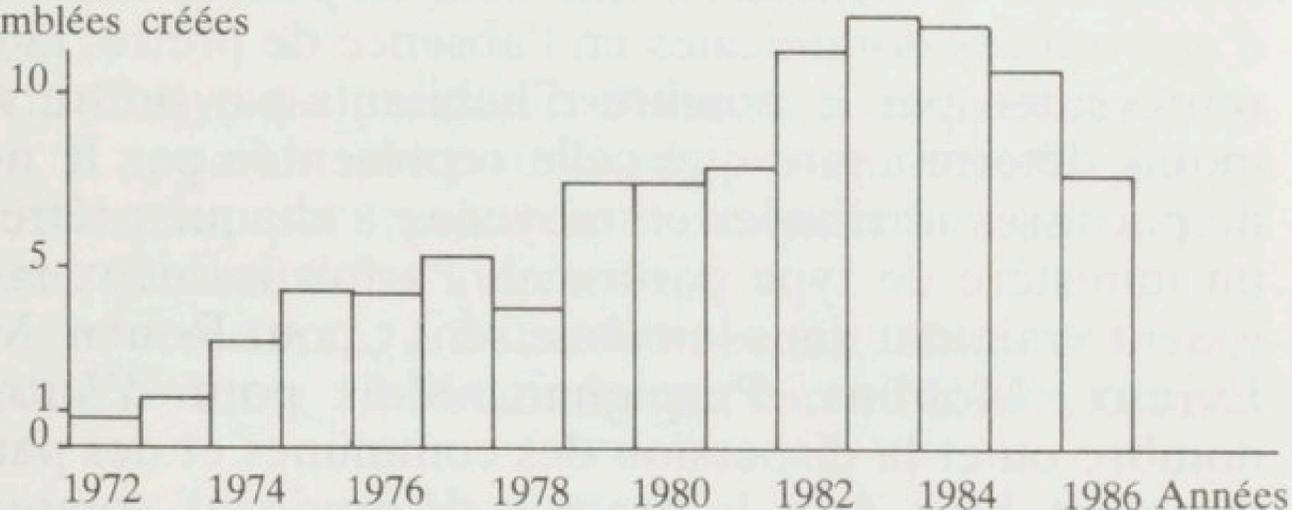
RÉPARTITION DU NOMBRE D'ASSEMBLÉES
CRÉÉES CHAQUE ANNÉE
DANS L'ENSEMBLE DES ASSEMBLÉES CRÉÉES DEPUIS 1972

1972	0,8 %	1977	5,5 %	1982	11,2 %
1973	1,4 %	1978	3,9 %	1983	12,2 %
1974	3,1 %	1979	7,5 %	1984	11,8 %
1975	4,6 %	1980	7,5 %	1985	10,5 %
1976	4,4 %	1981	7,9 %	1986	7,7 %

Graphique [2]

NOMBRE DE LIEUX D'ASSEMBLÉES
CRÉÉS ANNUELLEMENT
RAPPORTÉ A L'ENSEMBLE DES ASSEMBLÉES CRÉÉES
ENTRE 1972 ET 1986

Part de l'ensemble
des assemblées créées



La plus grande part des assemblées mises en place pendant cette période se situe dans les années 1982-1983-1984 et même 1985.

En classant les assemblées dominicales en l'absence de prêtre, suivant la date de leur mise en place et par région, on constate que la période de 1982-85 correspond également à un maximum de « créations » pour les régions Centre-Est, Est, Ouest, Provence et Sud-Ouest.

Pour le Centre et l'Ile-de-France, la pointe se situe en 1979. Pour la région Midi en 1981-82, avec reprise semble-t-il en 1985-86 et pour la région Nord, dès 1978-79 avec une pointe en 1980 et depuis, un taux qui est resté assez constamment élevé.

Influence de la charge de la population par prêtre

Aujourd'hui, environ 47 % du clergé seulement est au service des paroisses. Dans les diocèses qui ont le plus d'assemblées dominicales en l'absence de prêtre, cette proportion se rapproche cependant de 55 à 60 %.

Pour évaluer l'influence de la « charge pastorale » sur l'ensemble du phénomène que nous observons, nous avons examiné deux séries de rapports. D'une part, le nombre d'habitants par prêtre, d'autre part le nombre de paroisses par prêtre ayant un ministère en paroisse et ceci dans chaque diocèse où nous avons pu estimer ces rapports.

— Pour les diocèses qui ont le plus grand nombre d'assemblées dominicales en l'absence de prêtre, la charge représentée par le nombre d'habitants par prêtre semble moins déterminante que celle représentée par le nombre de paroisses attribuées en moyenne à chaque prêtre ayant un ministère de type paroissial. Parfois les deux rapports jouent vraiment dans le même sens : pour Rouen, Meaux, Evreux, Moulins, Perpignan. Mais pour d'autres, le nombre ou/et la dispersion des communes et des paroisses semblent bien être le facteur déterminant comme, par exemple : Coutances, Carcassonne.

— Pour les diocèses qui n'ont pas ou très peu d'assemblées régulières, on trouve bien sûr ceux qui compor-

tent une grande ville et peu d'aires rurales; mais aussi, certains diocèses où des prêtres peuvent être chargés d'un assez grand nombre de paroisses en raison de la géographie, mais où le nombre d'habitants par prêtre reste moyen ou peu élevé (par exemple, Auch, Cahors, Pamiers, Tulle).

Pour développer encore l'analyse il aurait fallu pouvoir distinguer la proportion des prêtres en paroisses rurales pour comparer par diocèse les deux indicateurs utilisés ci-dessus. Mais nous ne pouvions procéder à ce calcul dont on peut regretter l'absence de regroupements statistiques réguliers au niveau national¹⁰.

VIII. FRÉQUENCE DES ASSEMBLÉES

La fréquence des assemblées varie entre quelques fois par an (une à trois fois) et quatre dimanches sur cinq (cf. tableau 10). Cette dernière situation n'est signalée qu'une fois. Mais on peut rencontrer exceptionnellement, sur une période limitée, des cas où des célébrations en l'absence du prêtre ont été organisées tous les dimanches : pendant la maladie d'un curé ou encore pendant les mois d'hiver.

La fréquence la plus couramment observée semble correspondre à une assemblée dominicale en l'absence de prêtre par mois, puis 2 dimanches par mois. Ces deux fréquences recouvrent plus de la moitié des assemblées (57,4 %).

Si l'on essaye de préciser cette observation suivant les régions, il apparaît que pour 8 régions sur 9 la fréquence d'un dimanche par mois vient au premier rang, sauf Provence (2 dimanches par mois).

Au deuxième rang, 2 dimanches par mois pour six régions ; Provence : 1 dimanche par mois ; Est et Ouest :

10. Pour avoir une idée par région, on peut se reporter aux résultats donnés par Julien Potel pour 1975 dans son livre *Les prêtres séculiers en France, évolution de 1965 à 1975*, Paris, 1977, p. 94.

Tableau 10

FRÉQUENCE DES ASSEMBLÉES EN 1987 (*)

Fréquence	Nombre de lieux	Part dans l'ensemble (%)	Fréquence	Nombre de lieux	Part dans l'ensemble (%)
quelquefois par an (1 à 3 fois)...	231	13,9	1 par mois	596	35,9
1 dim. par trim.	182	10,9	ttes les 3 sem.	24	1,4
2 dim. par trim.	10	0,6	2 par mois	357	21,5
1 tous les 2 mois	154	9,3	3 par mois	80	4,8
1 ttes les 6 sem.	11	0,7	2 dim. sur 3	1	0,06
1 ttes les 5 sem.	12	0,7	4 dim. sur 5	1	0,06

* Sur 1 659 réponses qui l'ont précisé.

quelques fois par an en deuxième position et 2 dimanches par mois en troisième.

Comme nous l'avons remarqué, pour ces deux dernières régions qui présentent un taux d'accroissement du phénomène les situant au troisième et quatrième rang, la tendance peut être nuancée par la fréquence.

Peut-on noter de sensibles différences depuis dix ans ?

La dispersion des fréquences s'établit à peu près suivant le même ordre, avec un certain gain pour des assemblées qui n'ont lieu qu'en périodes de vacances, ou une fois par trimestre, voire encore, une tous les 2 mois (tableau 11).

La fréquence des assemblées relativise naturellement le phénomène puisque, dans l'ensemble des participants,

Tableau 11

RÉPARTITION DES LIEUX D'ASSEMBLÉES
SUIVANT LA FRÉQUENCE DES CÉLÉBRATIONS
EN L'ABSENCE DE PRÊTRE (*)

Fréquence	1987	1977	Fréquence	1987	1977
1 dim. par mois	35,9 %	38,6 %	ttes les 3 sem.	1,4 %	2 %
2 dim. par mois	21,5 %	32 %	ttes les 6 sem.	0,7 %	2,9 %
quelq. par an	13,9 %	8,6 %	ttes les 5 sem.	0,7 %	2,3 %
1 par trim.	10,9 %	4,3 %	2 par trim.	0,6 %	1,1 %
1 tous les 2 mois	9,3 %	0,5 %	2 dim. sur 3	0,06 %	--
3 par mois	4,8 %	4,8 %	4 dim. sur 5	0,06 %	2 %

* En pourcentage décroissant pour 1987

Sur 1 659 lieux en 1987

Sur 440 lieux en 1977

tous ne sont pas en même temps dans cette situation chaque dimanche.

IX. PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES SANS MESSE ET AVEC MESSE

Le nombre de participants relevé à partir des réponses détaillées peut être estimé au moins à 79 465. Sans doute plus, étant donné qu'une quinzaine de diocèses n'ont pas communiqué de chiffres détaillés sur ce point.

Le tableau 12 présente, par région, une estimation du nombre de chrétiens concernés.

Ces chiffres, bien qu'approximatifs, donnent une idée de l'impact pastoral que peuvent avoir de telles situations et, en conséquence, faire percevoir au niveau diocésain l'intérêt de donner une information claire, de proposer des éléments de formation et de soutien pour les chrétiens qui participent à ces assemblées.

Tableau 12

RÉGION	Nombre de diocèses			Nombre de participants aux ADAP régulières
	au total	ayant des ADAP	donnant le renseignement	
Centre	8	8	8	5 712
Centre-Est	11	11	7	7 926
Est	9	8	8	9 033
Ile de France	8	4	2 (+ 2 partiels)	1 773
Midi	12	11	10	6 824
Nord	13	11	8	19 441
Ouest	12	9	7	21 907
Provence	10	7	4 (+ 1 partiel)	594
Sud-Ouest	10	9	8 (+ 1 partiel)	6 255*
TOTAL	93	78	62 (+ 4 partiels)	79 465

* Avec estimation pour Bordeaux : 2 000.

La proportion des femmes est en moyenne de 68,2 % avec, semble-t-il, un pourcentage plus fort dans les régions du sud : Provence, Midi et Sud-Ouest (entre 70 et 75 %).

La proportion des hommes est en moyenne de 31,8 % ; elle est plus forte dans l'Ouest, l'Ile-de-France et le Nord.

Dans l'ensemble, le nombre des participants à la messe, dans plus de la moitié des cas où l'on peut lire ce renseignement, est donné comme étant un peu supérieur au nombre de participants aux assemblées sans messe. Dans un assez grand nombre de cas, il n'y a aucune différence. Quelquefois, il peut apparaître inférieur.

Les différences viennent en partie du fait que des personnes viennent de paroisses voisines, plutôt pour la messe, ou encore des célébrations avec les enfants du

catéchisme. Les choix des horaires semble aussi être assez déterminant.

Taille des assemblées ¹¹

L'amplitude de participation se situe entre 10 et 500 à 600 personnes. Le maximum indiqué correspond parfois à une assemblée de vacances ; il peut varier selon les régions entre 180 dans le Midi et 650 dans l'Ouest.

Plus de la moitié des assemblées ont moins de 50 participants. Et même, dans certaines régions, plus de la moitié sont dans la tranche de 10 à 30 personnes : Centre, Midi, Provence. Par contre, des régions ont un plus grand nombre d'assemblées dans la tranche 50 à 100 : Ouest, Est et Nord. La région Ouest, caractérisée en secteur rural plutôt par des bourgs de moyenne importance, a plus de la moitié de ses ADAP avec des effectifs de plus de 50 participants (20,4 % : plus de 100 participants).

X. L'ANIMATION DES ASSEMBLÉES ET LA COMPOSITION DES ÉQUIPES

Dans la plupart des situations observées, l'animation repose sur une équipe ou même plusieurs équipes de deux à dix personnes, quelque fois plus. La mise en place de ce type d'assemblées a même été dans certains cas l'occasion de créer des équipes liturgiques et, à partir de là, d'autres services ont pu également être pris en charge.

Les réponses, même partielles, permettent aussi d'estimer le nombre de chrétiens intervenant habituellement pour l'animation de ces assemblées. Soit, plus de 12 300 personnes, parmi lesquelles, plus de 7 164 femmes et

11. L'évaluation est faite ici à partir de 1 294 réponses.

plus de 3 228 hommes ¹², soit respectivement 68,9 % et 31,1 %. Il semble qu'ainsi la proportion des femmes soit encore renforcée par rapport à celle qui les caractérise dans l'ensemble des participants.

Sous réserve de l'aspect d'estimation qui correspond à ces chiffres, on peut esquisser un tableau des régions suivant la part d'intervention des femmes et celle des jeunes de moins de 24 ans (hommes ou femmes) (tableau 13).

La part des femmes est la plus grande dans les régions Provence, Midi, Sud-Ouest et Centre. La part des jeunes, dont il est cependant encore plus difficile d'apprécier la justesse d'estimation, semble se situer entre environ 6 et 16 % des intervenants, avec une proportion plus élevée dans les régions : Ile-de-France, Nord, Ouest et Sud-Ouest.

Taux global d'intervention : nous avons essayé de comparer les rapports entre le nombre des intervenants et le nombre des participants. Ceci donne une fourchette de 0,14 pour la moyenne des taux minima et 0,34 pour

Tableau 13

PART DES FEMMES ET DES JEUNES DE MOINS DE 24 ANS
DANS L'ANIMATION DES ASSEMBLÉES, PAR RÉGION

Région	Femmes	Jeunes	Région	Femmes	Jeunes
Centre	71,5 %	6 %	Nord	66 %	14,1 %
Centre-Est	67,9 %	8,5 %	Ouest	69,7 %	12,1 %
Est	69,7 %	10,2 %	Provence	73 %	5,4 %
Ile de France	61,2 %	16,5 %	Sud-Ouest	71,7 %	12,1 %
Midi	72 %	8,2 %	France entière	68,9 %	11 %

12. Le total du nombre des femmes et des hommes est inférieur à 12 300 car certaines réponses ne donnaient que le chiffre global des intervenants.

la moyenne des taux maxima¹³. Les comparaisons par région ne sont pas significatives à notre sens.

Rôles spécifiques exercés dans les célébrations

Nous avons remarqué, lors de la première enquête et, par la suite, en prenant contact avec diverses assemblées, que les intervenants souhaitaient la plupart du temps apparaître comme membres d'une équipe plutôt que comme une personne isolée face à l'assemblée. Cependant, un certain nombre pensaient qu'un « animateur principal » était nécessaire pour coordonner les actions, faire le lien entre les intervenants et le reste de l'assemblée. C'est pourquoi nous avons posé cette question : « Quelqu'un assure-t-il la responsabilité principale de la célébration ? » et, si oui, « est-ce toujours la même personne (homme ou femme) ? ».

Sur 1 326 réponses qui le précisent, plus de 81 % disent qu'effectivement quelqu'un porte la responsabilité principale de la célébration, mais dans plus de 67 % des cas, ce n'est pas toujours la même personne. On trouve plus fréquemment des femmes, mais aussi par alternance des hommes. Un certain nombre de couples participent aussi régulièrement de manière active.

Parmi les 33 % où la même personne semble assurer habituellement la responsabilité principale de la célébration, plus de la moitié sont des femmes et un peu plus d'un tiers sont des hommes (14 % des réponses citent dans ce cas des hommes et (ou) des femmes ; peut être s'agit-il de plusieurs équipes liturgiques pour un même lieu. Il est difficile d'interpréter cette fraction des réponses).

Parmi les diverses fonctions accomplies au cours de la célébration, les rôles principalement associés à cette

13. Pour chaque région, nous avons estimé le taux d'intervention par diocèse et noté le taux le plus bas et le taux le plus élevé ; les moyennes sont calculées à partir de ces deux séries de taux.

responsabilité qualifiée de « principale » sont le plus souvent :

coordination — lien —
 animation — faire participer les gens
 présidence
 répartition et distribution des rôles
 présentations diverses et annonces
 introduction des lectures et des prières
 aide à la prière — conduite de la prière
 commentaire des lectures (« homélie »).

A cela peuvent s'adjoindre éventuellement la distribution de la communion, mais aussi les lectures, l'animation des chants, les intentions de prière, la préparation des lieux. Certains disent : « cette personne fait tout sauf les lectures et la prière universelle ».

XI. DES CHRÉTIENS RESPONSABLES

1. Missions plus explicitement confiées

Un certain nombre de personnes ont reçu une mission plus explicite pour prendre en charge l'organisation et l'animation des assemblées dominicales en l'absence de prêtre. Ceci peut correspondre à un véritable « ministère reconnu » dans une soixantaine de cas signalés. Un certain nombre ont fait l'objet d'une intervention directe de l'évêque, sur proposition du curé, ou ont reçu son accord. Un tiers sont par exemple signalés dans la région Provence (à Aix, Digne, Gap, Fréjus). Plusieurs des réponses ajoutent à ce propos que ces personnes ont suivi une formation, telle, par exemple, celle donnée par l'École des animateurs de communauté ecclésiale (EDACE) de Metz ou encore, dans le diocèse d'Arras, ou du Havre, etc.

Dans huit cas seulement, un diacre apparaît chargé d'accompagner les communautés qui préparent des assemblées en l'absence du prêtre.

Quelques ministres institués (selon ce qui est prévu par le Motu proprio « Ministeria quaedam ») interviennent plus particulièrement dans le cadre de ces célébrations, même si au départ ils avaient, par exemple, été plutôt institués pour présider les sépultures.

On peut remarquer que l'organisation des célébrations est confiée dans certains cas à des personnes qui ont déjà un ministère précis auprès des malades ou des familles en deuil.

Certaines « reconnaissances » se font d'une manière plus empirique. Une vingtaine de réponses le disent sous la forme suivante : des personnes chargées par le curé, le vicaire général ou même l'évêque, de « présider les célébrations »; parfois il peut s'agir d'un couple (Autun, Le Mans, Sées) ; il peut arriver que ce soit aussi le sacristain.

Certaines missions ont été confiées quasi collectivement à une équipe liturgique (plus d'une vingtaine signalées).

— La charge confiée peut se limiter surtout à la distribution de la communion, associée quelquefois à un rôle de présidence ou encore au service de porter la communion aux malades, plus rarement à l'« homélie ».

Les 87 réponses qui précisent cet aspect sont issues de presque toutes les régions, surtout l'Est, le Midi et le Centre.

— Parmi les ministères évoqués, quelques-uns au contraire correspondent à une responsabilité plus globale, sur un secteur, un quartier, ou plusieurs paroisses confiées habituellement à une communauté de religieuses ou une permanente en pastorale (religieuse ou non). On en trouve des exemples dans les diocèses d'Angers, Autun, Coutances, Grenoble, Limoges, Lyon, Meaux, Orléans, Pamiers, Soissons, Tulle.

Ce type de responsabilité est aussi parfois confié par l'évêque ou le vicaire général à un laïc ou un groupe de laïcs.

— Enfin un ensemble de réponses développent une gamme de situations, où aucune mission précise n'est citée et qui correspondent à une expression plus ou moins claire de la confiance que les instances diocésaines font

à ces assemblées de chrétiens. Ceci se traduit par : « des encouragements prodigués par l'évêque, ou le vicaire général » ; « les responsables, prêtre, vicaire général ou épiscopal, font confiance » ; il n'y a « pas franchement » de mission confiée, ou encore, « en pointillé » ou « implicitement ».

2. Que devient le rôle des prêtres ?

Le rôle du curé reste tout à fait déterminant dans la plupart des cas, au sens où, comme nous l'avons vu, il a une place importante dans la décision. Dans 75 % des cas, il suit les assemblées même s'il ne peut être là tous les dimanches. En 10 % des cas c'est un autre prêtre, 10 % surtout des laïcs, 5 % des religieux.

Lorsque la messe est célébrée, c'est le plus souvent par le curé du lieu ou le responsable du secteur paroissial. En 26 % des cas cela peut être un autre prêtre, généralement du même secteur, mais aussi des retraités, des prêtres enseignants, des prêtres ouvriers, ou encore des aumôniers ; quelquefois des prêtres de passage.

3. Responsabilité des chrétiens dans la vie ecclésiale

Nous avons essayé de faire apparaître un tableau des diverses responsabilités que les chrétiens prenaient effectivement dans ces communautés locales (autres que l'animation des assemblées dominicales).

Vient en tête massivement la catéchèse, pratiquement citée par tous ceux qui ont répondu. Ensuite l'animation liturgique, les tâches concernant les finances ou la gestion, l'action catholique surtout ACE suivie de l'ACGF, CMR, ACI, MRJC.

Apparaissent plusieurs fois des responsabilités liées à la Vie montante, au Secours catholique, ou encore à la rédaction d'un journal paroissial. Également la préparation au baptême, la célébration des enterrements.

D'autres activités sont moins fréquemment citées : participation au conseil pastoral ou paroissial ; entretien de l'église ; chorale et chant ; organiste ; visite des malades ; préparation d'une kermesse ; étude de la Bible ; aumônerie d'hôpital ; aumônerie scolaire ; préparation au mariage ; groupe de prière ; veillées de prière auprès des défunts ; propagation de la foi ; retraites à domicile ; association interparoissiale ; secrétariat ; accueil au presbytère ou permanence à la paroisse.

4. Responsabilité des chrétiens dans la vie locale

Le Conseil municipal est le lieu d'activité le plus souvent cité. Viennent ensuite, le bureau d'aide sociale, les sociétés locales, les « clubs 3^e âge », les associations de parents d'élèves. Dans quelques cas, le maire de la commune ou son adjoint ; des responsabilités syndicales ; les associations sportives, familiales ; le comité des fêtes.

Moins souvent cités : aide-ménagère, assistance aux personnes âgées ou malades ; coopérative ; bibliothèque ; engagements culturels ; théâtre ; chorale ; foyer rural, mutuelle ; aide aux Tiers-Monde ; syndicat d'initiative ; informatique pour tous ; mouvement de consommateurs ; accueil des jeunes ; etc.

5. Évolution constatée

L'évolution de ces dernières années révèle *un certain nombre de traits positifs* au regard de l'animation de la vie chrétienne. Les assemblées dominicales en l'absence de prêtre sont mieux comprises et mieux acceptées. Des personnes retraitées qui ne voulaient aucune participation au cours de la messe, se sont « réveillées » au départ de leur curé. On peut constater en certains lieux un regain de présence aux messes depuis cinq ans. Des jeunes se joignent aux assemblées, lorsqu'on sait leur confier une partie de l'animation. Beaucoup expriment

leur joie de passer d'une situation de « consommateurs » à celle « d'acteurs », vivants de la parole de Dieu. Nous avons à ce propos été frappés de voir au cours de diverses rencontres diocésaines combien les chrétiens qui organisent ces assemblées dominicales attachent d'importance à l'étude des textes bibliques et quel impact cette réflexion peut avoir dans leur existence et dans les relations au sein de la communauté locale.

Plusieurs soulignent la prise de conscience qu'ils ont faite de diverses responsabilités, à la fois dans l'animation liturgique et pour l'évangélisation. Les réunions préparatoires ont un effet d'entraînement sur les relations et les échanges dans la communauté y compris en dehors du cadre de l'Église. « Le climat de la paroisse est meilleur » disent certains ; un sens missionnaire se développe ; on songe à répondre à d'autres besoins locaux. La vie de la communauté chrétienne devient l'affaire d'une équipe qui accepte de s'ouvrir aux autres. Une fraternité plus grande se développe.

Néanmoins *quelques traits négatifs* peuvent nuancer ce tableau : on retrouve souvent les mêmes dans beaucoup de services, d'où une certaine surcharge au fil des années ; 27 % des réponses seulement traduisent une possibilité de renouvellement.

Le vieillissement de la population pose une interrogation pour l'avenir d'un certain nombre de communautés humaines et chrétiennes.

XII. QUELLES SONT LES DIFFICULTÉS LE PLUS SOUVENT RENCONTRÉES ?

Distinguons 1. celles qui sont liées, au contexte, 2. les difficultés liées aux fonctions à accomplir dans la célébration, 3. les difficultés afférentes au contenu et au déroulement.

1. Difficultés liées au contexte

— La distance : cela peut être aussi bien l'éloignement d'un centre qui crée le nécessité, que la proximité d'un lieu où une messe est célébrée et qui inviterait donc à se joindre aux chrétiens d'une autre paroisse.

— Les lieux : l'aménagement des lieux peut paraître difficile dans les cas d'églises trop grandes pour une assemblée de petite taille.

— La compréhension de la situation : certains refusent encore de considérer les ADAP comme valables et parfois préfèrent la messe télévisée. Des non-pratiquants s'étonnent du manque de prêtre.

— Le temps disponible : le temps pour préparer manque dans un certain nombre de cas, surtout en milieu rural où les travaux exigent une permanence de présence même le dimanche. Les animateurs arrivent parfois trop à la dernière minute ; ou encore la fréquence de ces assemblées est trop grande.

— Les personnes :

• Du point de vue des *participants*, certaines assemblées sont très réduites en hiver dans les petits villages. Des pratiquants habituels ne viennent pas. Les jeunes sont souvent absents.

• Du point de vue des *intervenants*, beaucoup souhaiteraient qu'ils soient plus nombreux, que des équipes les soutiennent ; là encore on constate l'insuffisante présence des jeunes et des hommes. Quant aux femmes, même si, de fait, on leur doit souvent d'assurer un certain nombre des célébrations, leur place n'est pas toujours vraiment reconnue.

• L'acceptation des animateurs en général peut poser quelques problèmes, par exemple, lorsque des religieuses qui organisent habituellement viennent à s'absenter ; lorsque des personnes qui se proposent pour cette tâche n'ont pas vraiment la confiance de la communauté chrétienne et humaine ; le « qu'en dira-t-on » peut freiner beaucoup de généreuses dispositions.

— D'autres difficultés concernent le regret de l'absence du prêtre pour la préparation ; la possibilité de se rencontrer notamment avec les jeunes qui sont à l'école ou au lycée ; la solidarité dans l'organisation de transports pour les personnes âgées par exemple.

2. Difficultés liées aux fonctions à accomplir

Il s'agit tout d'abord d'un manque de bases, de connaissances du dogme et de la théologie. A cela s'ajoute un manque de pédagogie des animateurs. Parfois, un manque d'expérience et de soutien spirituel. Beaucoup redoutent de mal faire, de heurter les habitudes des anciens, de ne pas être assez attrayants pour les jeunes ... « Il faut vaincre le trac ... la timidité... ».

Le domaine de l'expression en public reste souvent un motif d'appréhension : savoir se mettre en contact avec une assemblée, formuler correctement, ne pas parler trop vite, prendre la parole sans imiter le prêtre, etc.

Certains rôles sont impressionnants comme assurer une certaine présidence, faire le commentaire des Écritures, ou encore, donner la communion. Parfois on manque d'animateur pour les chants.

Plus généralement, les intervenants souhaiteraient pouvoir rendre leurs assemblées plus priantes, plus vivantes, mais comment prier au cœur d'une assemblée, inviter à rendre grâce ? On se demande si l'on est bien compris ; on a le sentiment d'avoir moins de présence que le prêtre...

3. Difficultés liées au déroulement de la célébration

— *Quant au schéma*, des hésitations sont exprimées tantôt avec la crainte de s'éloigner un peu trop du schéma de la messe ; tantôt avec le regret de rester trop lié à ce schéma. On aimerait que la différence soit mieux

expliquée, même si on a bien conscience des éléments à ne pas reproduire, comme la prière eucharistique.

— *Quant aux modes d'expression*, plusieurs difficultés sont soulignées : « nous avons des idées, mais ne pouvons les exprimer », comment choisir les termes qui conviennent ? Comment garder l'unité des prières et des chants ? Comment se renouveler ? Comment assurer le lien entre les diverses parties ?

— *La liturgie de la Parole* : c'est sans doute le lieu où s'expriment le plus grand nombre de requêtes en raison du manque de formation biblique, et de connaissance des textes. Plusieurs s'interrogent sur la forme qui peut le mieux convenir à une méditation sur la Parole entendue, commentaire, partage. D'autres ont le souci de ne pas faire de ce commentaire des Écritures une leçon de morale, mais comment faire que ce soit « un peu plus qu'un simple commentaire ? ».

— *La prière de louange et d'action de grâce* : bien que peu souvent évoquée comme une difficulté, elle est mentionnée par certains dans le sens où ils souhaitent en trouver des textes adaptés.

— *La communion* : beaucoup de gens désirent recevoir l'eucharistie, mais des animateurs s'interrogent sur le principe même. Quant à la manière de réaliser ce rite, il peut paraître délicat d'aller chercher le pain consacré au tabernacle pour le présenter à la communauté rassemblée. Quels sont les gestes et paroles les plus adaptées ? Ce rite semble poser moins de questions lorsque l'usage de porter la communion aux malades est déjà confié aux laïcs depuis plusieurs années.

— Enfin, il peut paraître difficile de communiquer ce que l'on a découvert dans la préparation à d'autres participants.

— Beaucoup de réponses évoquent cependant l'aide qui a pu être apportée par les prêtres ou (et) les religieuses qui accompagnent ces assemblées ; en outre, un climat de confiance et d'amitié entre prêtres et laïcs et dans les équipes elles-mêmes constitue souvent un bon support ; certains mentionnent : « l'assemblée nous aide beaucoup ».

Au niveau des instruments utilisés, le missel de l'année est souvent cité comme apportant une grande aide, en même temps que le guide de l'animateur réalisé par le Centre National de Pastorale Liturgique¹⁴. Les revues liturgiques jouent aussi un rôle très utile. Certains prêtres ou équipes diocésaines préparent des feuillets donnant des suggestions de prière et de commentaires des textes.

Au niveau du résultat, beaucoup soulignent que l'expérience est enrichissante pour la foi et la compréhension des célébrations de l'Église, en particulier ceci joue le rôle d'une véritable catéchèse de l'Eucharistie.

Une assez grande part des réponses disent qu'il n'y a pas de gros problèmes et certains ajoutent : « nous avons été formés rudement... ».

XIII. SOUHAITS CONCERNANT LA FORMATION

Ces souhaits fort nombreux rejoignent assez exactement les points ci-dessus exprimés pour caractériser les difficultés.

Certaines équipes d'animation expriment quelques craintes vis-à-vis du mot formation, soit parce qu'elles ont fait l'expérience de propositions trop compliquées, soit parce qu'elles redoutent de ne pouvoir trouver le temps nécessaire. D'autres ne peuvent souhaiter ce qu'elles ne connaissent pas.

Un grand nombre ont cependant conscience que la bonne volonté, sans la connaissance et la compétence, ne suffit pas.

Des requêtes de portée générale vont en direction d'une formation religieuse, notamment concernant l'enseignement de Vatican II, en associant à cela une formation spirituelle, théologique, doctrinale, voire une formation pédagogique. Plus particulièrement, l'approfondissement des grands thèmes de l'action liturgique : « sym-

14. « Assemblées dominicales en l'absence de prêtre, guide de l'animateur », CLD, 1985.

boles et sources théologiques de l'eucharistie », « sens de la messe pour l'Église et l'instruction des chrétiens ».

Beaucoup ont déjà participé à des rencontres de formation liturgique, mais souhaiteraient, par exemple, une réunion avec le prêtre responsable au moins au début de chaque Temps liturgique.

On voudrait aussi pouvoir utiliser des modes d'expression autre que la parole : gestes, symboles.

Deux points plus spécifiques à la situation de ces animateurs demandent à être traités avec le plus grand soin : d'une part la structure d'une célébration et son rapport à l'eucharistie ; d'autre part, savoir lire un texte biblique, le commenter et en dégager les éléments qui peuvent conduire toute la célébration.

Où proposer cette formation ?

De manière privilégiée la formation serait souhaitée au plan local, en général au niveau d'un secteur, ou lors de rencontres entre les équipes liturgiques d'une même paroisse ou d'un groupement paroissial.

Un grand nombre de réponses soulignent la nécessité et le caractère formateur des échanges d'expériences qui sont ainsi favorisés, surtout si des personnes compétentes peuvent éclairer les questions qui se posent.

Des rencontres au niveau diocésain, une fois par an en certains diocèses, quelquefois plus épisodiquement, ont pu être fort appréciées pour l'élargissement de l'information qu'elles permettent, la connaissance d'autres chrétiens vivant la même situation, l'apport doctrinal et spirituel, la présence de l'évêque ou de son représentant.

Comment aider à cette formation ?

Hormis le temps qu'il faut pouvoir accorder à ces rencontres de formation, en plus de la préparation directe des célébrations, mais aussi, d'autres responsabilités assumées par les mêmes personnes, la question d'une aide

financière peut se poser assez fréquemment. Nous avons pu constater que cette aide existe pour environ un tiers des situations ; mais ceci peut varier beaucoup d'un diocèse à l'autre. Il s'agit surtout d'une contribution des paroisses à l'achat de revues et livres nécessaires. Un peu moins souvent, le paiement de certains frais de sessions, peut être 20 % des cas où une aide existe. Un léger progrès est observable de ce point de vue depuis dix ans.

XIV. LES ORIENTATIONS DIOCÉSAINES

Plus rares avant 1980, sauf pour les diocèses de Beauvais, Carcassonne, Dijon, Evreux, Pamiers, Rouen et Sées (ce dernier ayant sans doute été un des premiers à donner un dossier précis en 1973), des orientations et réflexions ont été proposées actuellement par plus d'une trentaine de diocèses.

Elles prennent diverses formes. Tantôt directement proposées par l'évêque sous forme de lettre accompagnant en certain cas un dossier de la commission diocésaine de liturgie, ou encore, lettre aux prêtres présentant le document établi par la Commission épiscopale de Liturgie en 1982¹⁵. Il peut s'agir aussi d'une note plus ou moins développée publiée dans le bulletin diocésain¹⁶. Ou encore, d'une conférence ou d'une homélie de l'évêque prononcée lors d'un rassemblement diocésain.

D'autres indications viennent du service diocésain de pastorale liturgique; elles peuvent prendre la forme d'un commentaire à l'issue d'une réunion avec les animateurs jusqu'à un dossier assez détaillé donnant des points de repères théologiques et des éléments concernant la pratique. Quelques documents proviennent d'une réunion du Conseil presbytéral.

15. Voir note 2 page 112.

16. On en trouve par exemple une liste dans le document cité ci-dessus.

En certains diocèses, des encouragements et conseils ont été prodigués par le vicaire général ou des vicaires épiscopaux, directement dans les secteurs concernés, sans qu'il y ait de texte précis.

Points d'insistance et de convergence de ces orientations

Au départ, on retrouve principalement le rappel que l'assemblée du dimanche est pour l'Église quelque chose d'essentiel. La participation à l'assemblée dominicale engage une question d'identité, d'existence, de mission.

Certes l'Eucharistie est le centre et la source de la vie chrétienne, mais elle est étroitement liée à une Église vivante, concrète, enracinée quelque part. Si les chrétiens se dispersent pour rejoindre d'autres assemblées, la communauté humaine locale n'aura plus aucune expression religieuse. Les grandes fonctions par lesquelles s'opère l'évangélisation risquent de n'être plus assurées (annonce de la Parole, préparation aux sacrements, ...). Bien sûr, le risque existe aussi qu'une communauté se replie sur elle-même et n'exprime plus alors la communion aux autres communautés. Il faut donc veiller à l'équilibre nécessaire entre une maintenance sur place, qui peut être significative et missionnaire, et la possibilité de rejoindre d'autres assemblées pour manifester une autre dimension de l'Église.

Certains évêques insistent sur l'équilibre du ministère des prêtres à préserver : « Le ministre de l'Eucharistie ne peut être converti en "diseur de messe", sans préjudice pour la messe elle-même, pour le peuple chrétien et pour le prêtre » ... ainsi « sauf exception, les prêtres ne doivent pas célébrer plus de deux messes le dimanche matin » (Mgr Jullien, Beauvais 1979).

S'appuyant sur le Canon 905 § 2, Mgr Le Bourgeois indiquait en 1984 « j'autorise les prêtres, chargés d'un ministère paroissial, à célébrer deux messes dans la matinée du dimanche. Ils pourraient, en plus, célébrer une messe du samedi soir ou une messe du dimanche

soir » ... « l'Eucharistie doit être célébrée avec dignité ... à toujours courir, le prêtre risque de devenir un étranger aux communautés dont il doit, au contraire, par charge pastorale, partager les espoirs et les inquiétudes ».

Parmi les points d'attention qui sont développés dans les divers textes, signalons :

— L'enracinement dans une communauté suffisamment signifiante et d'esprit missionnaire, en communion vivante avec l'Église diocésaine.

— L'animation par des laïcs faisant équipe entre eux et avec les prêtres du secteur pastoral.

— L'orientation vers l'eucharistie, par la mention qui peut en être faite au cours des célébrations et par le souci d'en prévoir la célébration suffisamment souvent au cours de l'année.

Les propositions de formation

Parmi les tâches qui incombent aux instances diocésaines en ce domaine, la formation des chrétiens auxquels sont confiées les célébrations reste une priorité, à en juger par les propositions effectivement mises en œuvre et par les requêtes encore exprimées.

Dans au moins 50 diocèses ces propositions de formation sont explicitement citées. Elles sont réalisées de manières diverses, par exemple : sous forme d'une ou deux rencontres diocésaines par an, ou tous les deux ou trois ans; sous forme de rencontres ou ateliers par zones ou secteurs, plusieurs fois dans l'année, à la demande, ou proposées par le diocèse. Assez souvent, ceci vient dans le cadre de la formation liturgique « ordinaire », ou encore d'un cycle de formation déjà bien rôdé comme le CAPCEL¹⁷ de Toulouse ou l'EDACE¹⁸ de Metz.

17. « Chrétiens rassemblés pour célébrer. » Ce cycle de formation fonctionne sur toute la région Midi avec un premier degré diocésain et un second degré régional.

18. École diocésaine des animateurs de communauté ecclésiale.

Quelquefois, le responsable diocésain rend visite aux équipes qui vont démarrer. Des documents de travail peuvent être réalisés en complément (fiches ou schémas de célébrations) par le service diocésain de pastorale liturgique.

XV. N'ATTENDEZ PAS ... FAITES CONFIANCE

La dernière question adressée directement aux animateurs laïcs était ainsi formulée :

« D'autres paroisses connaîtront la situation que vous vivez. Compte tenu de votre expérience, qu'aimeriez-vous dire à ceux qui se trouveront lancés ou se lanceront dans cette aventure ? — aux prêtres ? — aux chrétiens dans leur ensemble ? »

Cette question ouverte visait à mettre en évidence ce qui était apparu comme essentiel à ceux qui en avaient fait l'expérience, en particulier du point de vue du rôle des prêtres et de l'engagement des communautés locales.

Les réponses offrent une très grande convergence en toutes régions et restent un indicateur privilégié des effets induits par la situation. Nous avons essayé de les synthétiser en regroupant les messages autour d'un certain nombre de verbes, mais en gardant les citations.

1. A l'adresse des prêtres

N'attendez pas

... que les églises se ferment pour ne plus se rouvrir ;
... d'être prêts à partir pour préparer les chrétiens ;
... qu'il soit trop tard (personnes âgées...)

« C'est la seule chance de survie pour les petites communautés. »

Ne cachez pas

... le problème du vieillissement des prêtres.

Préparez

... votre relève ;

... les laïcs à long terme pour qu'ils prennent des initiatives et donnez cette possibilité même en votre présence.

Acceptez

... cette situation non comme une aventure périlleuse mais heureuse et soyez-en les guides.

« On ne prend pas votre place. »

N'ayez pas peur, c'est mieux qu'avant.

Faites confiance

Encouragez

... les chrétiens à maintenir la communauté paroissiale
à organiser les assemblées.

Soutenez

... ceux qui prennent en charge la communauté.

Aidez

... les chrétiens à préparez ; apportez plus de soutien aux préparations liturgiques ; faites un effort pour y participer.

N'abandonnez pas trop vite les équipes au départ.

Maintenez une présence suffisante.

Formez

... les responsables ; apportez votre compétence et votre intérêt ; formez-vous, informez-vous.

Expliquez bien la différence entre messe et ADAP. Donnez le sens du dimanche.

Priez

... pour des laïcs vraiment engagés et ayez soin de notre formation.

Soyez

... des rassembleurs qui coordonnent et accompagnent ; sachez dialoguer avec les laïcs ;

... clairs : qui fait quoi ? Que la communauté soit informée des fonctions attribuées. Ne laissez pas les laïcs en porte-à-faux.

Veillez

... à l'avenir en intégrant les jeunes ;

« ne commencez l'expérience qu'après la constitution d'équipes formées et structurées ».

Quelques constats :

- Lorsque les laïcs ont préparé une célébration, ils la vivent mieux.
 - Les ADAP revitalisent la foi des laïcs qui deviennent moins passifs.
 - C'est une découverte de la vie de partage en communauté.
 - On a intérêt à travailler avec des secteurs plus importants.
 - L'échange à plusieurs élargit la foi.
 - Certains expriment leurs remerciements pour le dévouement des prêtres et soulignent leur rôle irremplaçable.
- « Ne vous tuez pas à la tâche... on est avec vous. »

2. A l'adresse des laïcs

Réveillez-vous

... demain il sera trop tard.

Prenez des responsabilités, gardez courage

... « cela aide à rester jeune. »

N'ayez pas peur d'affirmer votre foi.

Se sentir responsable de l'Église

- Se disperser en allant chacun à sa messe détruit la vie religieuse de la paroisse.
- S'il n'y a plus de réunion de chrétiens, la vie chrétienne peut disparaître.
- Maintenir le rassemblement des chrétiens dans la paroisse pour témoigner que Jésus est vivant, ici.
- Avoir le souci d'une continuité de la prière communautaire en un lieu.
- Prendre conscience du sens du dimanche et de l'importance pour une communauté d'être signe d'Église là où elle vit.
- C'est une présence spirituelle pour les personnes âgées, ou handicapées, pour les enfants.
- C'est un service d'Église, un moyen de renforcer la communauté paroissiale.

- Que l'Église ne soit pas ouverte uniquement pour les enterrements ou les mariages.
- L'ADAP ne remplace pas la messe, mais est une authentique assemblée chrétienne.

Faire équipe

- Former un groupe très uni.
- S'efforcer d'avoir un esprit communautaire.
- Faire équipe avec le prêtre sans chercher à se décharger sur lui.
- Avoir le souci des autres en permanence et les aider à prendre leur place dans la célébration.
- Eviter d'être l'homme ou la femme « à tout faire ».
- Invitez les chrétiens à se joindre à l'équipe liturgique sans toujours regarder vers les notables, ou les piliers de la paroisse.
- Prendre conscience de l'engagement du baptême pour une collaboration plus active avec le prêtre.
- Inviter les adolescents pour les aider à prendre leurs responsabilités.
- Se former sérieusement.
- Savoir accepter et respecter les idées des autres.
- Être patients et prudents pour ne pas choquer les gens.
- Nécessité de se joindre à d'autres paroisses.
- Ouvrez-vous à ce qui regroupe au-delà du clocher ; maintenez une vie culturelle locale.

Quelques constats

- Ces rencontres sont enrichissantes, la préparation aussi.
- Cela nous aide à mieux vivre l'eucharistie.
- La célébration a favorisé les relations humaines et forcé les chrétiens à se prendre en charge.
- Ces assemblées permettent de vivre la solidarité, d'avoir une foi plus vivante, plus réfléchie, d'approfondir l'Évangile.
- C'est formateur, cela fortifie la foi.
- C'est une catéchèse d'adulte.
- Nous comprenons mieux l'Eucharistie.

- Au bout de quelques années cela peut être lourd.
- Si les assemblées sont trop rapprochées, cela entraîne lassitude et monotonie.
- Le temps que l'on passe pour la préparation est rendu au centuple pour le sens que l'on donne à sa vie.

XVI. QUELQUES POINTS D'ATTENTION

Au cours de cet article, nous nous sommes en principe tenus au niveau sociographique et sociologique pour dresser un tableau de la situation. Certaines questions amenaient déjà des éléments de théologie pastorale, s'agissant des motifs exprimés dans les orientations diocésaines ou dans les convictions apportées par les principaux agents de cette pratique, depuis les instances diocésaines, jusqu'aux laïcs animateurs de ces assemblées.

Nous ne prétendons pas ici conclure, ni répéter les questions de fond qui demeurent sous-jacentes à la situation¹⁹. Nous voudrions simplement stimuler la pensée en relevant un certain nombre de paradoxes afférents à ce type d'option pastorale.

« Du provisoire pour cent ans... »

C'est par une telle formule que le rédacteur d'un article reprenait l'expression d'un responsable diocésain : « Ces assemblées ne sont qu'une solution provisoire, même si elles durent cent ans. » On se rappelle aussi les termes

19. Relire à ce propos le chapitre V de notre article paru dans la *Maison-Dieu* 130 (pp. 80-113) et, dans le même numéro, l'article de P.-A. Liégé : « Accompagnement ecclésiologique pour les assemblées dominicales sans célébration eucharistique », pp. 114-128. Le dossier de la Commission épiscopale de Liturgie de 1982 et, bien sûr, le *Directoire* publié par la Congrégation pour le Culte divin en juin 1988 (édition en langue française, Paris, Cerf, 1988. Avec une présentation par Mgr Feidt, Président de la Commission épiscopale de Liturgie).

de Mgr Decourtray qui qualifiait ces assemblées comme étant « la meilleure des solutions imparfaites ».

Elles se trouvent en effet au croisement de deux exigences apparemment contradictoires dans ce contexte : « Le jour dominical est le jour de fête primordial » (Constitution sur la Liturgie n. 106) et l'on rappelle son importance capitale comme source de vie chrétienne et témoignage du projet de Dieu pour le monde. L'Eucharistie est liée à ce jour comme pleine réalisation de la Pâque du Seigneur.

C'est pourquoi, il faut veiller à organiser des assemblées de prière pour les chrétiens à qui la messe dominicale deviendrait inaccessible ; et ne rien négliger pour que le plus grand nombre de chrétiens puissent participer à l'Eucharistie le dimanche.

Une pénurie « enrichissante »

Nous avons rappelé que parmi les facteurs explicatifs jouent évidemment le manque de prêtres, mais aussi l'évolution des populations du monde rural ou des petites villes, sous la pression de facteurs démographiques et économiques.

1. *Quant au manque de prêtre*, nous avons observé assez massivement qu'il conduit les prêtres chargés de plusieurs paroisses à vivre leur ministère selon des modalités différentes de ce qu'elles étaient autrefois : une plus grande mobilité géographique ; des contacts sociaux plus diversifiés ; un plus grand souci de développer chez les chrétiens la conscience de leurs responsabilités, l'aptitude à les exercer pour le bien de tous, la formation requise.

Ainsi naît une plus étroite collaboration entre laïcs et prêtres en des lieux où le modèle binaire clercs/laïcs était encore très marqué, avec une grande division des tâches.

Aurait-on trouvé aujourd'hui une réponse plus équilibrée que celle apportée en d'autres temps aux diverses crises du clergé ? On pourrait le penser au regard de l'évaluation (peut être encore à trop court terme) qui

en est faite, tant du côté des laïcs que des prêtres dont ils sont solidaires.

Au cours des crises que le clergé a pu connaître dans l'histoire, il est en effet reconnu que la stratégie la plus souvent adoptée consistait à le surévaluer par rapport aux fidèles et à l'autonomiser par rapport à eux²⁰. Peut-être était-ce une solution nécessaire dans le contexte d'alors. Il en est chaque fois résulté un renforcement du processus de cléricisation dialectiquement lié à la dépossession religieuse des laïcs qui a sans doute contribué à renforcer une attitude de consommateurs actuellement remise en cause.

La joie que des chrétiens expriment à partir d'une expérience qui ravive la compréhension de leur engagement baptismal — cela est assez unanime dans les réponses — invite à demeurer toujours attentifs à ne pas briser leur enthousiasme. S'ils ne peuvent se considérer ni comme acteurs légitimes dans la vie de l'Église, ni comme producteurs de sens, leur foi ne peut que dépérir. On a souvent négligé de voir que ceci ne peut conduire qu'à une plus grande sécularisation.

Cette prise en charge qui s'organise dans une meilleure articulation des ministères suppose aussi un ajustement correct de la fonction pastorale exercée par les ministres ordonnés, qui reste aux yeux de tous, irremplaçables.

L'expérience observée a-t-elle des chances de constituer un terreau favorable pour que naissent les ministères, ordonnés ou non, dont l'Église a besoin ? La question demeure ouverte. Des éléments de réponse ne semblent pas absents.

2. *Quant aux facteurs démographiques et socio-économiques*, ils renvoient à la fois au réalisme qui conduit à ne pas user des ministres à célébrer des messes dans des villages où il n'y a plus que deux ou trois chrétiens susceptibles de venir et où personne ne s'avère capable de prendre en charge quelque service, ne serait-ce que

20. Voir notamment la série d'articles proposés par Lumière et Vie 167 (1984) « Le devenir des ministères : des crises du passé aux enjeux actuels ».

de prier en commun. Ceci ne veut d'ailleurs pas dire que ces personnes doivent être abandonnées, mais, au contraire, visitées, accompagnées pour rejoindre d'autres chrétiens le dimanche, chaque fois que cela est possible. Lorsque les villages sont si petits qu'ils ressemblent à des hameaux, peu éloignés d'un bourg centre, le regroupement s'impose de lui-même.

Mais l'effet d'entraînement que l'on peut constater, à partir d'un grand nombre d'expériences d'assemblées dominicales maintenues même en l'absence du prêtre, invite à agir en ce domaine avec extrême prudence.

En certains lieux où l'église est restée fermée pendant plusieurs années, les paroissiens qui au début se déplaçaient ont abandonné la pratique dominicale. Un responsable diocésain souligne : « Certaines petites paroisses rurales avaient du mal à vivre. En fermant l'église on ne leur a donné d'autre solution que de disparaître. »

Citons encore Mgr Despierre, évêque de Carcassonne, qui, pour un diocèse qui comporte environ 400 paroisses rurales, exprime bien l'attention qu'il convient de porter aux populations plus pauvres ou plus dispersées : « ... Souvent une ADAP est un acte public et collectif qui montre qu'il est possible de faire quelque chose de sérieux sur place pour fortifier la foi des croyants, soutenir leur vie missionnaire, célébrer le jour du Seigneur en étant là où les gens veulent vivre, là où ils s'accrochent courageusement pour continuer à exister. Souvent, la population assez âgée redoute un rassemblement eucharistique "ailleurs". Ils vivent le regroupement paroissial comme une nouvelle dépossession. Aller au canton pour le marché, le travail, le CES n'est pas la même chose pour eux que se retrouver dans l'église de leur village. Les signes et les lieux parlent au cœur, au plus profond de l'expérience religieuse indicible. Pourquoi vouloir couper toutes les racines et se laisser emporter par la marée étouffante de l'urbanisation, alors que, pendant les vacances, ceux qui sont partis reviennent au pays ? »²¹.

21. Mgr J. Despierre : « Les assemblées dominicales en l'absence de prêtre », *Prêtres diocésains*, déc. 1986, 456-464.

Dans les régions où le dépeuplement s'aggrave et où la population est peu christianisée, une recherche est en cours pour réaménager le dispositif paroissial. Ceci conduit parfois à des regroupements massifs. (Sens est passé de 506 paroisses à 111 ; Limoges vient d'ériger 28 paroisses à la place des 481 qui existaient auparavant). Certes, des relais paroissiaux devraient être créés (110 dans le cas de Limoges) avec de véritables compétences pastorales, administratives et financières. Mais du point de vue qui nous occupe, seront-ils des lieux réservés aux rites de passage ? Y verra-t-on quelquefois une assemblée eucharistique, une assemblée dominicale ?

Un goût nouveau pour l'Eucharistie

Nous avons relevé un certain nombre de fois cette déclaration de la part des laïcs, surtout ceux qui animent les célébrations : « nous avons retrouvé le sens de l'Eucharistie, nous souhaiterions comprendre » ; ou encore : « cela nous aide à mieux vivre l'Eucharistie ». C'est tout l'enjeu d'une célébration qui en raison de sa nature dominicale contraint à se situer en tension vers l'Eucharistie, mais sans confusion. Donc, exige que l'on soit au clair sur la nature de l'action liturgique eucharistique.

Une chance pour la mission

En se mettant au service de leurs assemblées, les chrétiens découvrent d'autres urgences de la mission, probablement parce qu'ils retrouvent une relation privilégiée avec l'Église. En convoquant au cœur même du mystère chrétien, l'assemblée dominicale ouvre à la mission de l'Église. En général, cette responsabilité que les chrétiens prennent dans l'assemblée ne les coupe pas d'autres engagements dans la vie locale, au contraire. Le problème essentiel concerne le renouvellement et le soutien des équipes constituées.

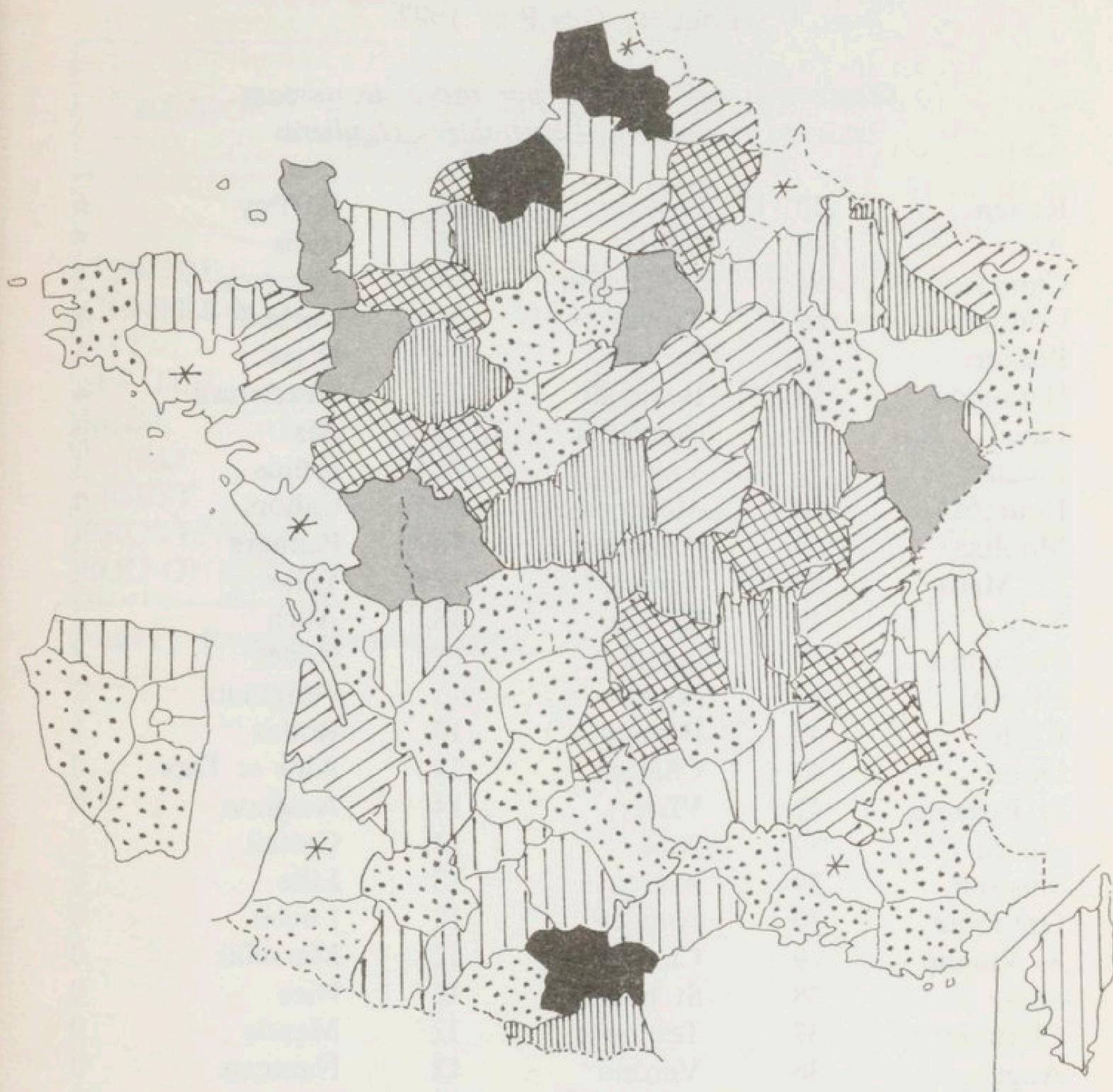
Maintenir l'église ouverte conduit à s'ouvrir à l'Église

Ceci se joue dans la prise de conscience des différents aspects de la mission, mais aussi dans cette redécouverte que l'on est chrétien avec d'autres, que la collaboration peut s'élargir aux communautés voisines, que le partage peut aussi s'exercer dans une solidarité plus grande avec les villages plus démunis, en célébrant en l'absence du prêtre pour que celui-ci célèbre l'eucharistie avec d'autres communautés, en ouvrant son église à d'autres assemblées, etc.

Certes les situations ne sont pas toutes sans difficultés. Des questions demeurent. On ne peut présumer à long terme de l'avenir de telles expériences actuellement nécessaires, sinon que la manière dont elles sont préparées, accompagnées, évaluées, engage cet avenir qui est celui de l'Église ; en particulier, dans le fait que les options prises inscrivent les chrétiens chacun selon ses charismes ou son ministère, dans une perspective missionnaire pour l'annonce de l'Évangile.

Monique BRULIN

ASSEMBLÉES DOMINICALES EN L'ABSENCE DE PRÊTRE
ORGANISÉES DE MANIÈRE RÉGULIÈRE
1987



	pas d'assemblée ni régulière ni occasionnelle		assemblées occasionnelles uniquement
	1 à 10 lieux d'assemblées régulières		
	11 à 20		41 à 50
	21 à 30		51 à 90
	31 à 40		91 à 150

Source : Enquête du CNPL auprès des responsables diocésains (1987)

Tableau 14

ASSEMBLÉES DOMINICALES EN L'ABSENCE DE PRÊTRE
Enquête C.N.P.L. 1987

*Classement des diocèses par ordre décroissant
suivant le nombre d'assemblées régulières*

Rouen	150	Orléans	26	Le Puy	6
Arras	149	Belley	25	Blois	5
Carcassonne	94	St Claude	24	Chartres	5
Coutances	69	Troyes	24	Corbeil	5
Poitiers	60	Nevers	23	Digne	5
Besançon	54	Beauvais	23	Strasbourg	4
Laval	53	(moyenne	22,4)	Aix	3
Meaux	52	Valence	21	Fréjus	3
Bourges	50	Montpellier	20	Cahors	3
Moulins	50	Angoulême	18	Pamiers	3
Le Mans	50	Tarbes	18	Tulle	3
Nancy	49	Belfort	18	Auch	2
Perpignan	45	Agen	15	Nîmes	2
Evreux	44	Ajaccio	15	Périgueux	2
Lyon	42	Bayeux	14	Rodez	1
Dijon	42	Châlons	14	Aire et Dax	0
St Etienne	42	Viviers	14	Avignon	0
Autun	39	Albi	13	Créteil	0
Soissons	39	Amiens	13	Lille	0
Grenoble	30	Annecy	12	Luçon	0
+ Vienne	9	Chambéry	12	Marseille	0
Sées	38	St Briec	12	Nice	0
Clermont	37	Toulouse	12	Mende	0
Angers	36	Verdun	12	Nanterre	0
Le Havre	35	Montauban	11	Nantes	0
Tours	35	Pontoise	11	Paris	0
St Flour	32	Bayonne	10	Reims	0
Cambrai	30	Gap	10	St Denis	0
Bordeaux	30	Langres	10	St Dié	0
Rennes	27	La Rochelle	10	Vannes	0
Sens	27	Quimper	9		
(41 communes)		Limoges	8		
Metz	27	Versailles	8		
				Total	2 103

Tableau 15

COMMUNES DE FRANCE DE MOINS DE 10 000 HABITANTS
RÉPARTIES PAR TRANCHE DE POPULATION
POUR CHAQUE RÉGION APOSTOLIQUE

RÉGION	TRANCHES DE POPULATION			
	< 100 hab.	100 à 499	500 à 999	≥ 1 000
	pourcentage des communes de la région			
CENTRE	5,2	55,8	20,8	18
CENTRE-EST	8	47,2	21,8	22,9
EST	19,5	54	14,3	12
ILE D.F.	3,7	40,8	20,9	34,5
MIDI	20,2	55,5	12,8	11,4
NORD	11,6	55,9	16	16,5
OUEST	4,6	42	24,6	28,6
PROVENCE	17,8	38,9	16,3	26,9
SUD-OUEST	5,1	56,3	18,9	19,6

Source : Recensement de 1982.